## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PRÉFECTURE D'EURE ET LOIR

## UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- → OBJET : Autorisation environnementale concernant l'extension de la carrière de sables, gravier et silex à ciel ouvert de Fontaine-la-Guyon sur la commune de Saint-Luperce
- → EMPLACEMENT DE l'INSTALLATION : lieu dit « La Roue » à SAINT-LUPERCE
- → MAÎTRE D'OUVRAGE: SOCIÉTÉ GENET-RASORI (Siège social : 38, rue du Général de Gaulle-28190 COURVILLE-SUR-EURE)
- → LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES auprès de M. Michel RASORI, Co-Gérant de la société GENET-RASORI TEL 02 37 26 74 54 michel.rasori@cgrt28.fr
- → DURÉE DE L'ENQUÊTE : 15 jours, du mardi 15 octobre 2019 à 9H00 au mardi 29 octobre 2019 à 19H00
- → LE DOSSIER COMPLET PAPIER ET NUMÉRIQUE EST DÉPOSÉ EN MAIRIES DE FONTAINE-LA-GUYON et SAINT-LUPERCE, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public.
- LE DOSSIER COMPLET EST CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET : <a href="http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/en-cours">http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/en-cours</a>
- → COMMISSAIRE-ENQUETEUR : M. Jean-François ROLLAND, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de SAINT-LUPERCE, siège de l'enquête, aux dates, heures et lieux suivants :

DATE	HEURE	LIEU
mardi 15 octobre 2019	9H30 à 12H30	<b>Mairie de SAINT-LUPERCE</b>
mardi 29 octobre 2019	9H00 à 12H00	5, rue de la Mairie

- → PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :
  - sur les registres papier ouverts à cet effet en mairies de FONTAINE-LA-GUYON et SAINT-LUPERCE et accessible aux heures habituelles d'ouverture au public,
  - par voie postale, courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de SAINT-LUPERCE
  - à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr
- → LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN A COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIES DE FONTAINE-LA-GUYON, SAINT-LUPERCE, SAINT-AUBIN-DES-BOIS, ORROUER, SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD, COURVILLE-SUR-EURE ET SAINT-ARNOULT-DES-BOIS. COMMUNES DONT LE TERRITOIRE EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE AFFECTÉ PAR LE PROJET,À LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR DC- BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR.
- → A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, la préfète d'Eure-et-Loir accordera les autorisations sollicitées assorties de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé, pour chaque parc éolien.